

Les démarches qualité de vie au travail dans les ESMS PH pour soutenir le sens au travail :

Lancement de l'expérimentation

1er septembre 2022

Une démarche qui s'insère dans une construction collective

FD-ARS

En Occitanie, une démarche spécifique de l'ARS, du comité des fédérations (fédérations représentatives, organismes gestionnaires) et partenaires du secteur se met en place pour apporter des réponses concrètes sur des axes forts concertés et coordonnés.

Cinq thématiques ont ainsi été identifiées :

La découverte des métiers auprès des jeunes (collège/lycée, étudiants) : Co-pilotage Fehap/ARS

La communication pour faire connaître le secteur: Co-pilotage Nexem

La formation initiale et continue: Co-pilotage Unaforis – ARS

L'insertion professionnelle dans le secteur de nouveaux profils, l'accueil des arrivants : Co-pilotage Uriopss – ARS

La qualité de vie au travail (QVT) : Co-pilotage ARACT – ARS



Objectifs du webinaire

- La présentation des démarches QVT et de leurs caractéristiques
- Un mémo de l'outillage d'ores et déjà disponible pour aider les structures à mettre en place de telles démarches
- Le lancement de l'expérimentation animée par l'ARACT et financée par l'ARS : un appel à manifestation d'intérêt pour les ESMS PH.



QVCT : de quoi parlons-nous ?

1

De quelle QVT parle-t-on ?

La référence : les Accords Nationaux Interprofessionnels (ANI) du 19 juin 2013 et du 9 décembre 2020 :

- « La qualité de vie au travail **vise d'abord le travail, les conditions de travail, et la possibilité qu'elles ouvrent ou non de « faire du bon travail » dans une bonne ambiance, dans le cadre de son organisation »**
- « La qualité de vie au travail permet de **dépasser l'approche par le risque professionnel en posant un regard plus large sur le travail et ses conditions de réalisation.** »
- « La qualité de vie au travail et son corollaire la qualité des conditions de travail participent à la **qualité du travail** et à la **prévention primaire.** »
- « Sa définition, sa conduite et son évaluation sont des enjeux qui doivent être placés au cœur du **dialogue social** »

Comprenons-nous bien...

6

La Qualité de vie au travail embarque la **santé** au travail

Définition de l'OMS de la santé (1946) : « Un état de complet bien-être physique, mental et social, elle ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »

Pour le réseau Anact-Aract (2010) : La santé est un **processus dynamique de construction (ou d'altération)** du bien-être physique, psychologique, psychique et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité

L'environnement de travail est l'un des déterminants de ce processus.

Dans une approche globale de la « performance »



LA PERFORMANCE ECONOMIQUE

la capacité à générer de la valeur ajoutée, des bénéfices dont l'entreprise a besoin pour investir et se développer



LA PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE

La capacité à satisfaire les clients, la qualité de la production et du service au quotidien



LA PERFORMANCE SOCIALE

l'ensemble des conditions du travail et des relations de travail, où la qualité de vie au travail tient une place essentielle synonyme d'épanouissement et d'engagement



LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

L'attention aux ressources et au territoires

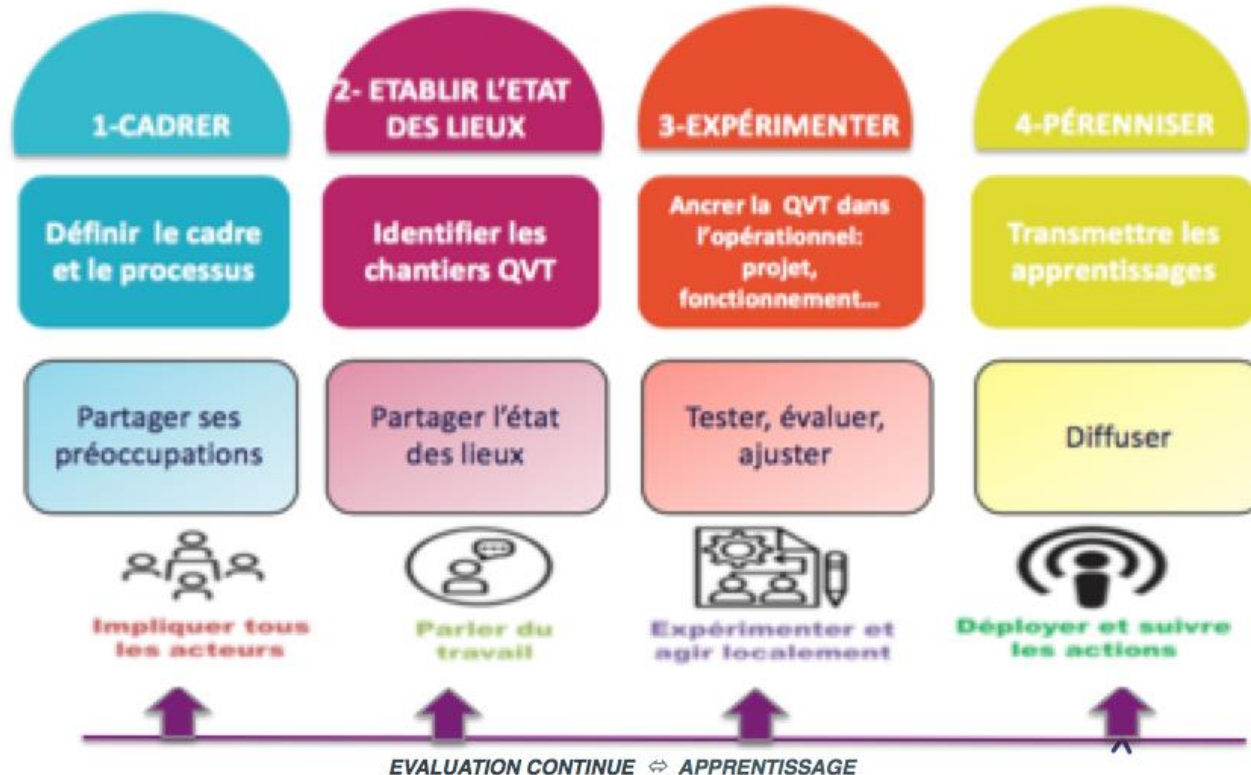


6 champs interdépendants à explorer pour définir la QVT

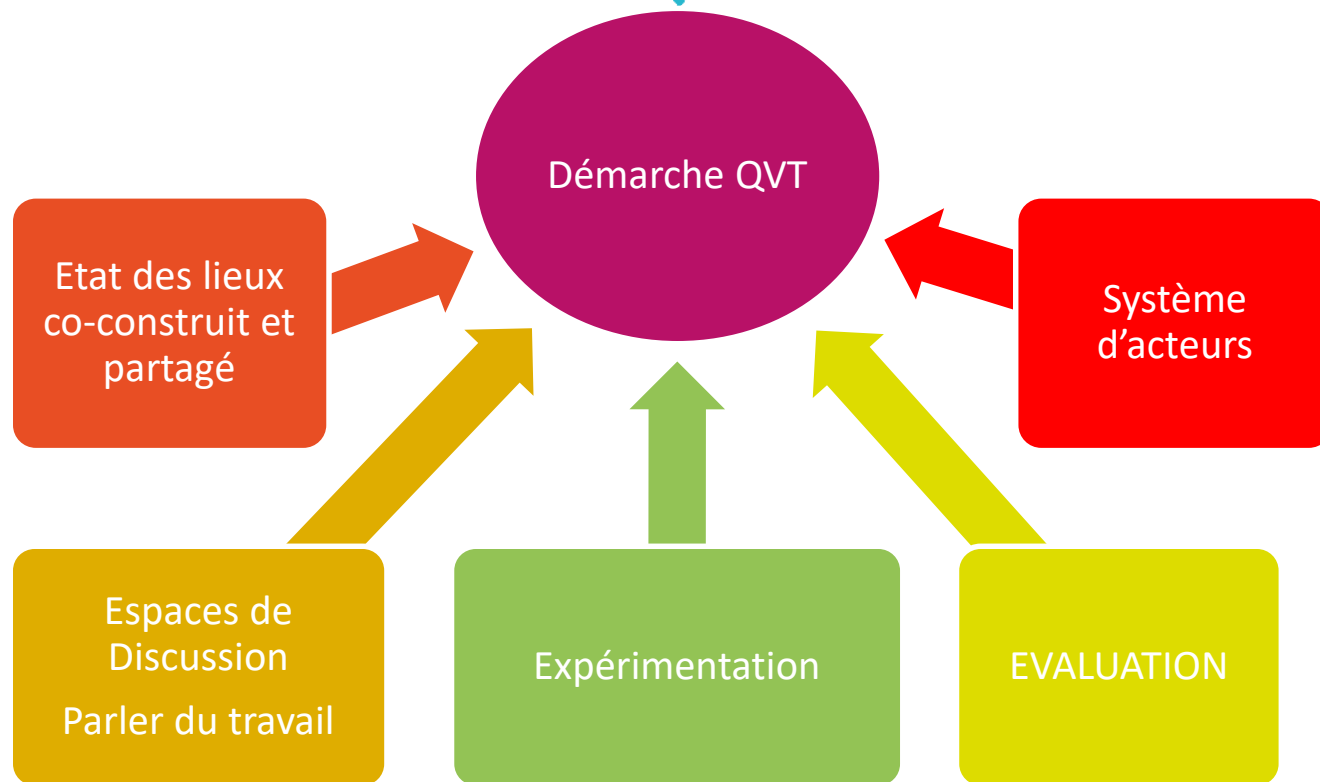


4 étapes pour les démarches QVT

9



Plusieurs principes incontournables



En résumé, les démarches QVT...

- **S'adaptent à chaque situation** : « La qualité de vie au travail se construit en permanence. Ses conditions de mise en œuvre peuvent varier selon les caractéristiques de l'entreprise (sa taille, sa culture, la prégnance de ses contraintes, l'environnement dans lequel elle s'inscrit).
- Visent bien **la performance globale** (économique, technique, sociale et environnementale)
- S'appuient sur des actions concrètes construites collectivement, expérimentées puis validées
- **Produisent une modification des postures, impactent le dialogue social et les modalités de prises de décision**

**Référentiels
Guides DGS et
accompagnement
établissements MS en Occitanie**

2

Un guide pratique pour réfléchir, se lancer et conduire sa démarche QVT

- Un guide **pratique**, destiné à permettre aux **structures** la mise en place en **autonomie** d'une démarche **QVT**
- Elaboré à partir de l'accompagnement en ACIA de 277 structures par 40 chargés de mission du réseau Anact-Aract
- Paru fin mai 2021 sur le site de la DGCS



Un guide pratique organisé en 3 livrets



Des retours d'expériences

- Un document pour présenter les retours d'expériences des **établissements médico-sociaux impliqués dans l'action collective innovante et apprenante (ACIA) autour de la QVT**
- 20 EMS répartis sur 3 départements et regroupés en 3 ACIA
- 4 thèmes identifiés :
 1. *Améliorer l'organisation du travail pour mieux réguler la charge de travail*
 2. *Eclaircir les rôles pour améliorer le fonctionnement collectif*
 3. *Améliorer l'organisation du travail pour mieux coopérer*
 4. *Améliorer les processus en intégrant le personnel dans la réflexion*



**QUALITÉ DU SERVICE ET QUALITÉ
DE VIE AU TRAVAIL DANS LES
ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX**

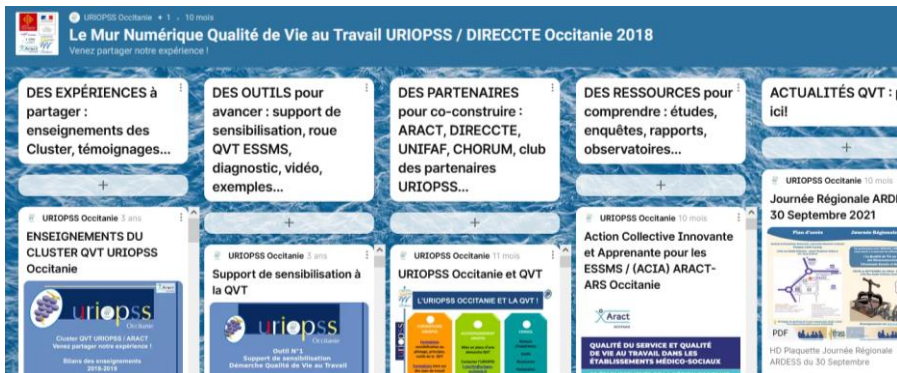
**20 ÉTABLISSEMENTS DE LA RÉGION OCCITANIE
EXPÉRIMENTENT LES DÉMARCHES QVT**



Des espaces ressources des unions, fédérations

Un espace ressource : Le mur numérique QVT, le visiter en cliquant [ici](#)

- Des supports
- Des outils
- Des ressources



- 👉 Construit pour et avec les associations participantes dans un cadre paritaire
- 👉 URIOPSS = animation de séminaires, formations / accompagnement : pilotage de la démarche, sensibilisation, diagnostics QVT, coconstruction de plans d'action...

**Présentation du dispositif
expérimental**

3

Appuyer les structures dans leurs démarches QVCT

ARACT
Sensibilise
informe
et
anime et
accompagne
le réseau dédié MS-
PH



Des OG expérimentent la mise en place de 10 animateurs QVCT :

- pour 2 années
- Pour 3 ESMS de l'OG compétence ARS exclusive sur la base du volontariat des Directions d'établissements ou services et de leurs représentants du personnel.



Les animateurs MS
capitalisent et donnent à voir pour soutenir une dynamique



Appuyer les structures dans leurs démarches QVCT

L'animateur est de niveau cadre technique.

- Il connaît les ESMS handicap et le cadre conventionnel des professionnels.
- Sa mission est dédiée à l'amélioration organisationnelle dans le cadre de la démarche QVT.

Le réseau des animateurs sera animé et outillé par l'ARACT et bénéficie d'une animation collective et d'un soutien individuel pour une durée de deux années.



Appuyer les structures dans leurs démarches QVCT

Le rôle de l'animateur :

- Professionnalise son action : intègre le réseau, se forme, proposer une stratégie QVT, comitologie,
- Communique, fait valider le projet par l'OG
- Lance l'appel à volontariat auprès des Directions,
- Conduit la réalisation de l'état des lieux QVT flash, aide dans le choix du premier périmètre d'action,
- Anime les ateliers, synthétiser les propositions,
- Suit la mise en œuvre, et la réalisation des livrables
- Est ambassadeur de la démarche QVT : témoigne auprès de l'ensemble du secteur dans les évènements de restitution régionaux sous diverses formes (témoignages directs, films, articles...).



Appuyer les structures dans leurs démarches QVCT

Les OG volontaires

- Dédient préférentiellement le poste pour l'intégralité du temps de travail à la QVT.
- S'engagent à sécuriser l'emploi de la personne concernée si la personne est déjà dans l'organisme.
- Facilitent leurs interventions par tous moyens
- S'engagent à répondre aux propositions faites et à en faciliter la mise en œuvre.
- S'engagent également à capitaliser sur cette expérience pour conserver et poursuivre l'esprit de la démarche QVT au-delà des deux années, y compris en précisant les possibilités de reconduction de la mission sur moyens propres.



Appuyer les structures dans leurs démarches QVCT

Moyens

Pour cette action, chaque poste est financé à hauteur de 100K€ au total pour les deux années en crédits non reconductibles.

L'action mobilise ainsi 1M€ CNR financés par l'ARS, versés en 2eme partie de campagne budgétaire 2022.

Calendrier

- Information de la démarche globale QVT PH, diffusion de la version de travail de l'AMI par Webinaire **le mardi 21 juin 2022**
- Webinaire de lancement de l'AMI le **jeudi 1^{er} septembre 2022**
- Date limite de réception des candidatures **le vendredi 30 septembre 2022**
- Sélection **le vendredi 14 octobre 2022**
- Notifications à **compter du 1^{er} novembre 2022**

Accompagnement des référents QVCT par l'ARACT

Accompagnement du groupe de référents QVCT					
T1	T2	T3	T4	T5	T6
Présentation du dispositif et des modalités de travail	Lancement de la démarche avec les structures (Cqvt)	Préparation états des lieux et périmètres des structures	Retours sur choix des expérimentations et préparation expérimentations	Retours sur résultats	Bilan et capitalisation

Inter-sessions réalisées par les référents QVCT					
T1'	T2'	T3'	T4'	T5'	T6'
Lancement de la démarche	Lancement de la démarche avec les structures	Construire états des lieux et périmètres	Retours sur état des lieux, préparation des expérimentations	Suivre expérimentation, analyse résultats sur résultats	Bilan et capitalisation

octobre 2022

Appui intra possible à toutes les étapes

Juin 2024

Un projet pour deux ans ... et plus !



Recrutement des structures

21 juin 2022 - Présentation dispositif

1^{er} sept 2022 - Lancement AMI auprès OG (date limite de réponse : 30 sept)

14 oct 2022 - Sélection des OG

Oct 2022 à janv 2023 - Finalisation recrutement des Animateurs QVCT

Les grandes phases de l'action

JANV 2023

Accompagnement collectif des Animateurs QVCT (stratégie de l'OG + animation structures)

Sensibilisation de l'OG aux démarches QVCT

Appel à candidature et sélections de 3 structures au sein de l'OG

Accompagnement des 3 structures par l'animateur QVCT

Bilan et capitalisation

DEC 2024

Le lien vers l'AMI :

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/appui-aux-esms-medico-sociaux-accompagnant-des-personnes-en-situation-de-handicap-dans-le>

Toute question sur ce dispositif est à adresser à l'ARACT Occitanie :

Françoise Verdier f.verdier@anact.fr

et Jean-Marc Lantourne jm.lantourne@anact.fr

La réponse est à adresser à l'ARS au 30 septembre minuit au plus tard :

ars-oc-dosa-medico-soc@ars.sante.fr